

# RÈGLEMENT DU CONCOURS PEINTRES EN LIBERTÉ

Du 26 août au 21 septembre 2024



## Article 1

Le thème choisi pour l'édition 2024 de « Peintres en Liberté » est :

### « Au détour d'un chemin »

En 2024, le concours soufflera sa dixième bougie. Lors de cette édition anniversaire, les organisateurs ont souhaité créer un moment de fête autour de la création artistique et de la richesse du patrimoine farenc.

Le thème est ouvert à interprétation, mais doit mettre en avant le village (son histoire, ses habitants, ses paysages, son patrimoine ...).

Les participants disposeront de 4 semaines pour réaliser leurs œuvres, entre le lundi 26 août et le samedi 21 septembre.

### La préinscription est obligatoire.

Vous devez retourner le bulletin d'inscription dûment rempli afin d'obtenir votre toile.

Par mail : [communication@lafarelesoliviers.fr](mailto:communication@lafarelesoliviers.fr) / [omc.lafare@gmail.com](mailto:omc.lafare@gmail.com)

En mairie : Hôtel de ville - service communication- place Camille Pelletan (04 90 45 46 00)

A l'Oustau des Manifestations et de la Culture (OMC) : Moulin Roustan- 4 impasse du Moulin (04 86 64 18 88)

## Article 2

Aucun frais d'inscription n'est demandé aux candidats. Chaque peintre participera à ce concours avec son propre matériel sauf la toile qui sera fournie par la municipalité. L'œuvre devra impérativement être peinte sur celle-ci.

Ce concours comportera six catégories de prix :

1. Jeunes de 6 à 11 ans : techniques libres
2. Jeunes de 12 à 17 ans : techniques libres
3. Adultes : aquarelle, pastel, fusain et encre
4. Adultes : acrylique, gouache, huile et autres techniques

5. Résidents de la maison de retraite : techniques libres
6. Prix du public

Les lauréats de l'édition 2023 du concours peuvent participer, mais ne pourront être récompensés (hors prix du public).

### **Article 3**

#### Retrait des toiles

- A partir du lundi 26 août à l'OMC (Moulin Roustan, 4 impasse du Moulin). Du lundi au vendredi de 9h à 12 et de 14h à 17h.

#### Retour des toiles peintes

- Samedi 21 septembre à 9h sur la place Calvin (place de la fontaine).
- Exposition et vote du public jusqu'à 12h (des chevalets seront mis à disposition des peintres).
- Animation d'action painting
- Résultats et remise des prix à 12h

#### Jury et critères de sélection

Le jury officiel sera composé d'élus, de membres du bureau de l'OMC et de professionnels et/ou amateurs de peinture qui ne peuvent présenter leurs œuvres.

Le public désignera par vote le prix du public le jour de l'exposition des tableaux.

Les critères porteront sur la cohérence par rapport au thème, l'originalité de l'œuvre ainsi que la maîtrise des techniques.

### **Article 4**

Les gagnants de chaque catégorie recevront un chèque cadeau dans un magasin spécialisé en art et peinture.

### **Article 5**

Les participants autorisent la prise de photos de leurs œuvres ainsi que la diffusion de celles-ci via les différents supports de communication de la commune et de l'OMC (Mantesada, site internet, page Facebook ...), sans contrepartie. Ils autorisent également la publication des images dans la presse locale.

### **Article 6**

Les organisateurs déclinent toute responsabilité pendant la durée du concours.

**Signature**

(précédée de la mention  
« *bon pour acceptation* »)